

ment et avec succès d'une immense variété de sujets : droit romain et droit moderne, théologie et droit ecclésiastique, sciences, agriculture, instruction publique, littérature, poésie, finances, statistiques, langues anciennes et langues modernes, rien ne semblait au-dessus ni au-dessous de ses recherches ni de son ambition de savoir...."

Tous ses contemporains rendent de lui le même témoignage. Le savant M. Aubry, ex-professeur de l'Université Laval, qui avait connu bien des grands hommes à Paris, disait qu'il n'avait pas rencontré un talent plus large et plus universel. Malheureusement, à l'exception de la codification de nos lois, dont il partagera l'honneur avec ses honorables collègues, M. Morin, comme tous les hommes de son époque, ne laisse aucune œuvre durable après lui, aucun monument digne de son génie. L'histoire de sa vie vaut bien, il est vrai, tous les chefs-d'œuvre qu'il aurait pu faire ; ses